

La **validation des acquis de l'expérience** (VAE) La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

Date	Texte / Circulaire / Décret	Principales modifications
17 janvier 2002	Loi n° 2002-73 "de modernisation sociale"	Institue officiellement la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) . Elle permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valider ses acquis (notamment professionnels) en vue de l'obtention d'un diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification. Création du congé VAE, de la Commission nationale de certification professionnelle et du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
2003	Circulaire n° 2003-127 du 1er août 2003 (Bulletin officiel)	Organisation de la VAE, modalités pédagogiques pour les diplômés de l'éducation nationale.
2014-2017	Plusieurs lois et décrets (voir notamment la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017)	Réformes améliorant le dispositif : amélioration de l'accompagnement des candidats, simplification, clarté des procédures de jury, intégration dans les réformes plus larges de la formation professionnelle, rénovation du RNCP, etc.
21 décembre 2022	Loi n° 2022-1598 "portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi"	Renforcement du droit à la VAE, notamment l'objectif d'un accès universel, renforcement du congé VAE, création du service public de la VAE.
27 décembre 2023	Décret n° 2023-1275 relatif à la validation des acquis de l'expérience	Précise les modalités de mise en œuvre du dispositif, les missions de "France VAE" (service public, guichet numérique), traitement des données, etc.
10 avril 2024	Décret n° 2024-332 relatif au jury et au congé de VAE	Détermine les modalités de composition et fonctionnement des jurys et les dispositions concernant le congé pour VAE.
3 juillet 2025	Arrêté relatif aux modalités d'accompagnement des personnes engagées et au modèle de dossier de recevabilité	Précise les modalités de l'accompagnement des candidats à la VAE et le dossier de recevabilité pour les certificateurs.
18 juillet 2025	Décret n° 2025-663 du 18 juillet 2025 relatif aux conditions d'éligibilité au CPF des actions de VAE	Précise les modalités de prise en charge, notamment des frais liés à l'accompagnement et au jury.